

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/USA/372/Add.2
22 juillet 2005

(05-3298)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 20 juillet 2005, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

Ethyl Maltol; Exemption from the Requirement of a Tolerance (Éthyl Maltol; Exemption de l'obligation d'appliquer une limite maximale de résidus)

Le texte faisant l'objet du présent addendum établit une exemption de l'obligation d'appliquer une limite maximale pour les résidus de 2-éthyl-3-hydroxy-4H-pyran-4-one, avec une limite de résidus ne dépassant pas 0,2 pour cent dans la formulation du pesticide. Ce pesticide est également connu sous le nom d'éthyl maltol, utilisé comme ingrédient inerte dans ou sur des cultures en cours de croissance ou appliqué à des produits agricoles à l'état brut après récolte ou à des animaux.

Date d'entrée en vigueur du texte: 30 juin 2005. Les observations accompagnées du numéro de dossier de consultation OPP-2005-0153 doivent parvenir, pour le 29 août 2005 au plus tard, à la Registration Division (7505C), Office of Pesticide Programs (OPP), Environmental Protection Agency, 1200 Pennsylvania Ave., NW., Washington, DC 20460. opp-docket@epa.gov

Le texte intégral de l'addendum (règle finale) est accessible comme suit:
Federal Register: 30 juin 2005 (Volume 70, n° 125, pages 37688 à 37692);
<http://www.epa.gov/fedrgstr/EPA-PEST/2005/June/Day-30/p12920.htm> Disponible en anglais.

Dans le *Federal Register* du 20 décembre 2000 (65 FR 79834) et celui du 28 avril 2004 (69 FR 23113), l'EPA avait publié un avis annonçant le dépôt d'une demande pour pesticide.

Ms. Julie Morin, United States SPS Enquiry Point Officer, USDA Foreign Agricultural Service, Food Safety and Technical Services Division, Stop 1027, Washington D.C. 20250. Téléphone: 202-720-4051. Fax: 202-690-0677. Courrier électronique: fstd@usda.gov
